

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NORME NF ISO 11014

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

MILASOLV 32

Code produit : 160044

JEAN BREL
2 à 24 av Stalingrad
ZAC St Léger
93240 STAINS

Tél 01 49 71 17 00

Fax 01 48 23 09 33

Appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation

Solvant de dégraissage

Composants contribuant aux dangers

NOM CHIMIQUE : Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas

NUMERO CAS : 64742-48-9

NUMERO EINECS : 265-150-3

CONCENTRATION : ≥ 50%

SYMBOLE/PHRASE DE RISQUE : Xn, R10-65

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers

NOCIF : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Inflammable.

4 - PREMIERS SECOURS

DANS TOUS LES CAS APPELER RAPIDEMENT UN MEDECIN.

Inhalation

Amener rapidement à l'air libre et libérer les voies respiratoires.
En cas de difficulté respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer l'oxygénothérapie.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR.

Mettre en position latérale de sécurité et transporter d'urgence en milieu hospitalier pour effectuer une radiographie pulmonaire.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pure jusqu'à disparition de l'irritation. Consulter obligatoirement un spécialiste.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements souillés. Laver abondamment les parties atteintes avec de l'eau et du savon.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés

Mousse, CO2, poudre.

Déconseillés

Jets d'eau sur flamme.

Utiliser de l'eau uniquement pour refroidir les surfaces exposées au feu.

Eloigner du feu les produits comburants.

Si le produit répandu ne s'est pas enflammé, pulvériser de l'eau pour disperser les vapeurs et protéger le personnel d'intervention.

Protection des intervenants

Les intervenants seront équipés de vêtements de protection et d'appareils de protection respiratoire autonomes.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Tenir le personnel à l'écart.

Eliminer les causes possibles de la fuite.

Eliminer toute source d'ignition

Précautions individuelles

En fonction de l'importance de la dispersion, fournir aux intervenants des moyens de protection adéquats (gants, lunettes, appareils respiratoires).

Précautions pour la protection de l'environnement

SOL

Absorber ou endiguer le liquide qui se répand avec du sable ou de la terre. Récupérer le liquide avec une pompe antidéflagrante. Si le produit à récupérer est trop visqueux, utiliser des pelles et des seaux, et le mettre dans des conteneurs appropriés pour son recyclage ou son élimination.

EAU

Avertir les administrations, les occupants et les navigants des zones situées sous le vent, les prier de se tenir à distance.

Arrêter ou limiter la fuite si on peut le faire sans danger.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation**Mesures techniques**

Utiliser des récipients, joints et tuyauteries résistant aux hydrocarbures.
Ouvrir les conteneurs lentement afin de contrôler une éventuelle dépressurisation.

Précautions

Lors de l'utilisation du produit, supprimer toute source d'ignition telle que corps incandescent, source de chaleur ou flamme nue.
Eviter toute projection sur tissus pour se prémunir des effets de mèches.
Ne pas rejeter à l'égout après manipulation.
Ne pas fumer.

Stockage**Mesures techniques**

Stocker loin des sources de chaleur, à l'abri du soleil.
Eviter l'accumulation de l'électricité statique. Prévoir une mise à la terre efficace pour un stockage en vrac.

Matériaux d'emballage**Incompatibles**

Caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, polystyrène, EPDM

Recommandés

Acier, polyéthylène et polypropylène haute densité, polyester, téflon, viton.

8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition V.M.E. : 300 ppm (valeur moyenne d'exposition recommandée).

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire Porter un appareil respiratoire approprié (demi masque facial avec filtre de type A) si les locaux ne sont pas ventilés ou si les concentrations de vapeurs sont proches de la V.M.E.

Protection oculaire Porter des lunettes en cas de risques de projection (lunette avec protection latérale).

Protection de la peau Porter des vêtements de protection et des gants imperméables et résistants aux hydrocarbures (gants nitrile).

Mesures d'hygiène Se laver les mains à l'eau et au savon avant de manger, boire ou fumer.
Retirer immédiatement tout vêtement souillé et le laver soigneusement.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

CARACTERISTIQUES	NORME ou METHODE	UNITE	VALEUR
• Etat physique	VISUEL		Liquide
• Couleur	VISUEL		Incolore
• Odeur	OLFACTIVE		Légère
• pH	NF T 73 206		Non mesurable
• Point initial d'ébullition	ISO 3405	°C	140
• Point d'éclair – vase clos	ISO 2719	°C	35
• Caractéristiques d'explosivité	Limite inférieure Limite supérieure	% vv % vv	0.6 7
• Masse volumique à 20 °C	NF EN ISO 12 185	Kg/m ³	765
• Solubilité - Eau - Solvants organiques		% vv % vv	Insoluble Soluble

10 – STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité Produit chimiquement stable dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Sources de chaleur.

Matières à éviter Oxydants et réducteurs forts.

Produits de décomposition dangereux CO, CO₂

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	Aucune à notre connaissance.
Effets spécifiques	Des expositions répétées à des concentrations de vapeurs élevées peuvent être irritantes pour les voies respiratoires
<i>Inhalation</i>	
<i>Contact avec la peau</i>	Des contacts prolongés ou répétés provoquent un dégraissage et un dessèchement de la peau pouvant entraîner une dermatite
<i>Contact avec les yeux</i>	Peut provoquer une irritation temporaire, en cas de projection accidentelle.
<i>Ingestion</i>	L'aspiration accidentelle de faibles quantités de liquide dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peut provoquer des broncho-pneumonies ou des œdèmes pulmonaires.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Effets sur l'environnement

Ce produit est insoluble dans l'eau. Sa densité est inférieure à celle de l'eau. En cas de dispersion accidentelle, il remonte à la surface et s'évapore rapidement.

Ce produit est censé être facilement biodégradable et n'est pas supposé présenter de toxicité aiguë ni d'effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

Ces résultats proviennent d'extrapolations à partir de produits similaires.

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets des résidus

Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel.
Remettre à un récupérateur agréé.

Emballages souillés

Remettre à un récupérateur agréé, pour régénération ou brûlage.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Voies terrestres ADR

Numéro ONU : 3295

Classe : 3

Chiffre/lettre de l'énumération : 31°C

Etiquette danger : 3

Code danger : 30

Désignation du produit à faire figurer sur les documents de transport :

3295-Hydrocarbures liquides, n.s.a (isononanes et nonane en mélange) ; 3,31°C.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



Xn - nocif

Phrases de risque

R10 Inflammable.

R65 Nocif : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Conseils de prudence

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23 Ne pas respirer les vapeurs.

S24 Eviter le contact avec la peau.

S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les solvants organiques à usage professionnel"

La date limite d'utilisation de ce produit est de 3 ans à compter de sa date de fabrication.

La gestion des mises à jour des fiches de données de sécurité est assurée pour tout client qui a commandé ce produit dans les douze mois précédant la révision, conformément à l'article R 231-53 du Code du travail.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées, a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.